Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 56 (1927)

Heft: 15

Rubrik: Leçon d'application sur l'œuvre "Pro Juventute"

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 29.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Leçon d'application sur l'œuvre « Pro Juventute »

Matériel intuitif: Timbres et cartes Pro Juventute, 1927.

1. Rappel du connu : Comme moyen intuitif, montrer aux enfants la reproduction agrandie des timbres et les cartes *Pro Juventute*. (Voir agrandissement annexe.)

Chaque année, du 1^{er} décembre au 30 avril suivant, on vend de très jolis timbres, des cartes illustrées, en faveur d'une œuvre qui porte le nom de *Pro Juventute*, en français : « Pour la Jeunesse ».

2. Indication du but.

Je vais vous expliquer aujourd'hui en quoi consiste cette œuvre *Pro Juventute*, pourquoi elle organise chaque année une vente de timbres et de cartes dans toute la Suisse. Vous apprendrez ainsi à aimer cette œuvre et à la soutenir.

3. Donné concret et aperception.

Ces deux mots latins *Pro Juventute* signifient : « Pour la jeunesse ». Il s'agit donc d'une œuvre charitable qui s'occupe de l'enfance et de la jeunesse : des petits bébés, des écoliers comme vous et aussi des jeunes gens et des jeunes filles. L'année passée, l'argent qu'on a récolté, grâce à la vente des timbres et des cartes, était destiné aux bébés et aux petits enfants pauvres. Cette année, ce sera le tour des jeunes gens et des jeunes filles. Le bénéfice sera attribué à la maison d'accueil pour apprentis, à l'aide pour les apprentissages, aux œuvres nombreuses qui s'occupent de la protection de la jeunesse, cercles d'études, travaux manuels pour garçons, concours « Nos loisirs », moyens de permettre à des jeunes gens ou jeunes filles infirmes et peu doués de gagner leur vie.

Que font beaucoup d'enfants après leur libération de l'école? Ils vont apprendre un métier. A la campagne, il est plus facile à un jeune homme de gagner sa vie qu'en ville, où il doit absolument apprendre un métier pour aider sa famille à sortir de la misère. Mais comme la famille ne peut souvent pas subvenir aux frais d'apprentissage, l'œuvre *Pro Juventute* vient en aide aux apprentis. Puis, elle s'occupe de leur placement, elle ne délaisse pas les jeunes Suisses qui se trouvent dans des pays étrangers, elle leur trouve des situations dans leur patrie.

Je pourrais vous citer des faits touchants concernant des jeunes gens aveugles ou sourds-muets, paralysés, menacés de tuberculose, qui ont été, malgré leur infirmité, instruits et élevés, fortifiés physiquement, puis formés à une occupation manuelle. Celle-ci leur a ainsi procuré du bonheur et un gagne-pain. Et que d'œuvres de bienfaisance sont soutenues par *Pro Juventute!*

Vous comprenez maintenant que, pour aider la jeunesse pauvre et malheureuse, il faut des ressources, il faut de l'argent. Et voilà pourquoi on a créé ces jolis timbres et ces charmantes cartes de bienfaisance.

Les timbres de 1927 sont consacrés à la mémoire de Pestalozzi, car cette année, vous le savez, nous avons célébré le centenaire de sa mort.

Pestalozzi a vécu de 1746 à 1827. C'est un grand bienfaiteur de l'enfance. En 1798, les Français avaient envahi notre pays et certaines régions, surtout les cantons de Schwytz et d'Unterwalden, furent mises à feu et à sang. Beaucoup de gens moururent dans ces guerres et un grand nombre d'enfants devinrent ainsi orphelins. Pestalozzi leur consacra sa vie, les recueillit dans un orphelinat qu'il avait fondé lui-même à Stans. Aussi, est-il bien juste, n'est-il pas vrai, qu'on commémore son souvenir? L'œuvre Pro Juventute a édité de très jolis timbres en l'honneur de Pestalozzi. Les deux premiers, celui de cinq et celui de dix centimes représentent les petits enfants auxquels s'intéressait Pestalozzi et les timbres de vingt et de trente centimes sont des portraits de Pestalozzi lui-même.

4. Applications.

Puisque l'œuvre *Pro Juventute* s'occupe de la jeunesse de notre pays, il faut que vous l'aidiez, vous aussi, dans toute la mesure de vos forces, à recueillir les fonds qui lui sont nécessaires. Vous pouvez y contribuer sans être riches vous-mêmes. Demandez à vos bons parents d'acheter des timbres et des cartes *Pro Juventute*. Si vous avez quelques sous, achetez-en vous-mêmes. Au moment des fêtes de Noël et du Nouvel-An, vous serez heureux d'utiliser ces timbres et ces cartes.

Veuillez retenir ceci qui est bien intéressant : le bénéfice de la vente des timbres dans notre canton est utilisé en faveur des enfants et des jeunes gens qui habitent notre canton. Cet argent n'est pas expédié à Zurich ou ailleurs.

Ce que vous pouvez faire tous, mes enfants, c'est d'aider à la vente des timbres et des cartes *Pro Juventute*. Toutes les classes doivent y coopérer et, dans chaque classe, tout écolier qui a du cœur et qui travaille dans une pensée de charité chrétienne. Nous n'avons pas le droit d'être égoïstes. Il faut que chacun s'oublie quelque peu pour les autres et trouve les moyens de diminuer la souffrance de ses frères. Entre tant d'autres, l'œuvre *Pro Juventute* est un moyen de pratiquer cette charité, sans laquelle notre foi n'est pas agissante, cette charité qui est le signe caractéristique des enfants de Dieu.

F. BARBEY.

N.-B. — Prière à chaque instituteur et institutrice de donner cette leçon avec persuasion et de faire agir les enfants selon les conclusions qui en sont tirées.